

SUXON FOREST

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 23.10.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SUXON FOREST

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Insecticide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S
28 boulevard Zéphirin Camélinat
92230 Gennevilliers
Téléphone : +330140855050
Téléfax : +330147922545
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)


Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Dangereux pour l'environnement	R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
--------------------------------	--

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:		
Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

SUXON FOREST

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 23.10.2012

Conseils de prudence	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P391	Recueillir le produit répandu.
	Elimination: P501	Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Etiquetage supplémentaire:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Granulés (GR)

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Imidaclopride	138261-41-3	Xn; R22 N; R50-R53	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	5 %

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.

SUXON FOREST

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 23.10.2012

- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). En cas d'incendie, il peut se former (CO_x).
- Produits de combustion dangereux :

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SUXON FOREST

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 23.10.2012

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver à l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

SUXON FOREST

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 23.10.2012

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Masque à poussière efficace.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide

Couleur : rouge foncé

Odeur : légère

Seuil olfactif : non déterminé

pH : non applicable

Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : non applicable

Taux d'évaporation : non applicable

SUXON FOREST

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 23.10.2012

Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: négligeable
Densité de vapeur relative	: non applicable
Densité relative	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: > 400 °C
Température d'inflammation	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: non applicable
Viscosité, cinématique	: non applicable
Propriétés explosives	: Non-explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

9.2 Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

SUXON FOREST

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 23.10.2012

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Autres informations : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Remarques: donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Remarques: donnée non disponible

Composants:

Imidaclopride :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: env. 500 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

DL50 souris: 131 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: > 5,33 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

SUXON FOREST

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 23.10.2012

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.
Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Cancérogénicité : Espèce: Non cancérogène

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson : CL50 (Cyprinodon variegatus): 161 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Imidaclopride

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 211 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Imidaclopride

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnie): 85 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Imidaclopride

CL50 (Chironomus riparius): 0,055 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Substance d'essai: Imidaclopride

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Imidaclopride

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Imidaclopride

Composants:

Imidaclopride :

Toxicité pour le poisson : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 211 mg/l

SUXON FOREST

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 23.10.2012

	Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 85 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
	CL50 (Chironomus riparius): 0,0552 mg/l Durée d'exposition: 24 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les organismes terrestres	: DL50: 0,003 µg/abeille, orale Espèce: Apis mellifera (abeilles)
	DL50: 0,081 µg/abeille, contact Espèce: Apis mellifera (abeilles)
	CL50: 10,7 ppm Espèce: Vers de terre
	DL50: 503 mg/kg Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
	DL50: 31 mg/kg Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Composants:

Imidaclopride :

Bioaccumulation : Pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:



SUXON FOREST

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 23.10.2012

Evaluation : Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.

Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 3077
IMDG : 3077
IATA : 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Imidacloprid)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S.
IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

SUXON FOREST

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 23.10.2012

ADR

Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

IATA

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

Acute Tox. Toxicité aiguë
Aquatic Acute Toxicité aiguë pour le milieu aquatique



SUXON FOREST

Version 3.0

Date de révision 23.10.2012

Date d'impression 23.10.2012

Aquatic Chronic Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Texte complet pour phrase H

Information supplémentaire

Autres informations : Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II
Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.